



AVIS AU PUBLIC

Commune de BOUSSENS

Enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 06 avril 2018, Monsieur le Maire de BOUSSENS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le projet de modification porte sur :

- l'extension de la zone UA du PLU et les ajustements au règlement de cette zone afin de permettre la construction de 8 logements en lieu et place d'un ensemble immobilier dégradé ;
- un ajustement au règlement de la zone 1AUX concernant les distances aux limites séparatives afin de permettre la création de 2 bâtiments nécessaires au développement de de l'usine Continental.

A cet effet, Monsieur Philippe ALBAFOUILLE, ingénieur chimiste, chef d'entreprise demeurant 1 bis, rue Alexandre Cabanel, 31000 TOULOUSE, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

L'enquête se déroulera à la mairie de Boussens du mercredi 25 avril au mardi 22 mai 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie les :

- Mercredi 25 avril 2018 de 13 h.30 à 17 h.00 ;
- Mardi 22 mai 2018 de 13 h.30 à 17 h.00 ;

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, et ses observations sur le projet de Modification du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- être consignées sur le site internet suivant : <http://www.mairie-boussens.fr> où les pièces constitutives du dossier soumis à enquête et un registre dématérialisé sont mis à disposition du public à l'adresse suivante : modificationplu@mairie-boussens.fr ;
- être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête publique sur le projet de Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, Mairie de Boussens, 31360 BOUSSENS ou à l'adresse suivante : Monsieur Philippe ALBAFOUILLE, 1 bis, rue Alexandre Cabanel, 31000 TOULOUSE ;
- présentées directement à Monsieur le Commissaire-Enquêteur lors de sa permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public :

- à la Mairie de BOUSSENS pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ;
- sur le site Internet de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christian SANS

